

### MOIGNY-SUR-ECOLE

## Haro sur les quads et les 4 x 4 !

**M**OIGNY-SUR-ECOLE, ses pavés, son église rénovée, ses balades bucoliques en plein cœur du parc naturel du Gâtinais, son moulin, ses étangs... et ses bruyants engins motorisés ! « Avec le développement des loisirs motorisés », du type quad ou 4 x 4, le maire UMP Pascal Simonnot a décidé de taper du poing lors de cet été 2006. Et il prévient que, désormais, la loi sera strictement appliquée sur les espaces naturels de la commune mais aussi sur les chemins ruraux et, « pire encore », sur les aires de jeu où ces petits bolides tout-terrain auraient l'habitude de déambuler. Les propriétaires de ces quads, 4 x 4 et moto de cross risquent des amendes élevées (1500€) et la mise en fourrière de leur engin.



(LP/BENJAMIN JEROME)